

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 septembre 2023

Objet

**Candidature de la
ville au label 100 %
EAC**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 septembre 2023 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN -
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE -
Hélène BARBOT - Jean-Michel MEYRE - Régis DESCLAUX DE
LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie
BIJOUX - Christophe BAGILET - Céline PROUHET - Vincent BUNEL -
Olivier SAILHAN - Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS
- Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Jonathan SINSOU -
Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX - Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Didier IGLESIAS à Jean Claude GALAN - Fatima SABI à Andrée
COLLIN - Nicole BONNAL à Nathalie LACUEY - Josette DURLIN à
Alexandre BOURIGAULT - Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE
- Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET

M. Cédric JUIF a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle en relation étroite avec les ministères de l'Éducation et de la Culture, a mis en place un label 100% EAC pour encourager la généralisation de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire national. À travers ce label qui s'appuie sur la charte de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), plusieurs principes sont développés tels que l'accessibilité pour tous, une éducation à l'art et par l'art, un engagement mutuel entre différents partenaires.

Il rappelle la volonté de la ville de Floirac de mettre en avant l'accompagnement et l'éducation des enfants comme une priorité afin de les aider à se construire, devenir des citoyens engagés, sereins et acteurs de la vie de la cité.

À l'occasion de cette candidature, un diagnostic de territoire a été élaboré qui met en avant le fort dynamisme des services municipaux et associations partenaires dans le champ de l'EAC :

Dispositifs proposés au sein des services de la ville en temps scolaire et extrascolaire :

- Parcours culturels de la maternelle au collège : ateliers de pratique artistique ; visionnage de spectacle ; visite de patrimoine ; lectures (environ 3 500 visites* d'enfants sur le 1^{er} degré ; 500 visites de collégiens). *visites : enfants inscrits sur un parcours
- Orchestre à l'Ecole au sein de 2 écoles de quartiers prioritaires (50 enfants)
- Projet de création artistique en arts plastiques au collège Nelson Mandela (20h/an en direction d'une classe de 6^{ème})
- Parcours mercredi Floiracais
- Club ado de lecture

Par ailleurs, de nombreuses actions auprès des enfants de la ville sur le temps scolaire, extrascolaire et périscolaire (environ 2 000 jeunes) sont proposées par les structures et associations. Pour encourager ces structures à poursuivre cette démarche, la ville met à disposition gratuitement des espaces et soutient certaines d'entre elles en leur versant des subventions annuelles. Il s'agit de :

- Atelier de Bricolage Cinématographique - temps scolaires et extrascolaire ;
- Arteli/Le Lavabo (arts plastiques) - temps extrascolaire ;
- Collectif bOp Interjections (théâtre) - temps extrascolaire ;
- Côté Sciences (antenne de Cap Sciences) - temps scolaire et extrascolaire ;
- Côté Rock (antenne de la Rock School Barbey) - temps scolaire et extrascolaire ;
- Les Francas - accueil périscolaire
- Passage à l'art (Bande Dessinée) - temps scolaire ;
- UCL Sandrine Meyney (danse) - temps extrascolaire ;
- UNIRE (centre social) - temps péri et extrascolaire ;
- Zumbi Rei (batucada) - temps extrascolaire

De nombreuses actions sont également développées par la ville et structures partenaires, pour concerner l'environnement familial ou la vie des jeunes comme :

- Conseil de jeunes participatif (Labo Jeune Floiracais)
- Atelier de pratique artistique parent/enfant autour de la saison culturelle
- Lecture tandem (enfants du centre de loisirs et seniors des RPA et EHPAD de la ville)
- Mardi des sciences (Côté Sciences)
- Comité de lecture organisé dans le cadre du projet REP (rencontre des familles et partage de livres)
- Actions proposées par la Ludothèque Ô fil du jeu
- Accompagnement des enfants et de leurs familles dans le cadre de la réussite éducative
- Accompagnement des bénéficiaires de l'association Tout Cérébrolésé Assistance - TCA (Bordeaux)

Enfin dans le champ de la petite enfance des actions interservices sont menées entre Direction de l'Action Culturelle et les structure d'accueil, notamment des formations en direction des personnels au-delà de l'accompagnement des enfants sur des actions culturelles et artistiques.

Au vu du fort dynamisme des services municipaux et partenaires dans le champ de l'EAC, il est apparu comme une évidence de candidater à ce label pour :

- Obtenir une reconnaissance dans le champ de l'EAC sur le territoire
- Légitimer les services et structures partenaires ;
- Développer une cohérence territoriale dans le champ de l'EAC ;
- Développer une stratégie de développement sur la ville.

La candidature impose à la ville de développer une stratégie de développement sur 5 ans pour atteindre cet objectif du 100% EAC. Pour améliorer la cohérence et structuration de l'offre d'EAC sur le territoire et l'engagement mutuel des partenaires, il s'agira de :

- Renforcer une offre EAC dans tous les établissements municipaux (culture ; petite enfance ; structures de loisirs ...) ;
- Améliorer la cohérence et structuration de l'offre d'EAC sur le territoire et l'engagement mutuel des partenaires ;
- Renforcer une offre EAC dans tous les établissements municipaux (culture ; petite enfance ; structures de loisirs ...) ;
- Inscrire le Label 100% EAC comme action dans le projet social de territoire
- Organiser chaque année, une présentation commune des programmes d'EAC de tous les partenaires aux établissements scolaires ;
- Mettre en place un programme de formation et séminaire EAC sur le territoire avec l'ensemble des partenaires ;
- Mettre en place des outils partagés de gestion ;
- Créer un temps fort sur la ville « Festival des enfants » qui valoriserait les projets, travaux issus des actions EAC

Pour faciliter cette coopération entre services et partenaires, il a été décidé de désigner une coordinatrice de l'EAC au sein de la Direction de l'Action Culturelle et de mettre en place un nouveau schéma de gouvernance avec COPIL et CoTech EAC* pour travailler sur la cohérence territoriale.

*Proposition de constitution du :

CoPil EAC : maire adjoint délégué à la culture ; maire adjoint délégué à l'éducation ; maire adjoint délégué à la petite enfance ; maire adjointe déléguée au Sport, à la Jeunesse, à la Citoyenneté, à la Politique de la Ville, à la Médiation, à l'Insertion et l'Emploi, aux Solidarités Internationales et au Numérique ; représentant du CCAS ; DRAC ; Coordinatrice du projet ; Directrice de l'Action Culturelle ; Directeur de l'Action Éducative ; Directrice du Développement Socio-territorial et Politique de la Ville ; Coordinateur du Projet social de territoire ; Représentants de l'Éducation Nationale (IEN circonscription + 2/3 chefs d'établissement) ;

CoTech EAC : coordinatrice du projet ; coordonnatrice du Programme de Réussite Éducative ; responsable de la petite enfance ; responsable du service jeunesse ; responsable du service médiation ; responsables des projets EAC des structures partenaires (Côté Sciences ; PALA...) ; principaux des collèges ; représentants des enseignants (maternelle ; élémentaire ; collège) ;

Afin de bénéficier du Label 100% DAC et ainsi de reconnaître l'identité forte de la ville dans le champ de l'Éducation Artistique et Culturelle, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette candidature.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29
Vu l'avis de la Commission Culture en date du jeudi 7 septembre 2023

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle afin d'obtenir le Label 100% EAC.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre :

Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 26 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

